



Demande de prolongation d'horaire d'un débit de boisson

La présente demande doit être adressée au moins 15 jours avant la date de la manifestation, à Monsieur le Maire de Beaufort-en-Anjou.

Je soussigné(e), Nom et prénom.....

agissant en qualité de propriétaire/gérant du débit de boisson de l'établissement :

.....
situé.....

ai l'honneur de solliciter une dérogation pour prolonger l'heure d'ouverture de mon débit de boissons dans la nuit *

du au jusqu'à heures.

à l'occasion de :

J'ai connaissance que l'exploitant du débit de boissons est tenu d'assurer le respect des dispositions du code de la santé publique relatives à la lutte contre l'alcoolisme et que sa responsabilité peut être engagée en cas d'infraction,

Je m'engage à respecter toutes les obligations résultant de l'autorisation que vous voudrez bien m'accorder

Fait à, le

Signature du demandeur

**Les horaires de fermeture sont fixés à 1h00 tous les jours de la semaine par arrêté préfectoral du 13 septembre 1982. Pour dépasser ces horaires, une dérogation doit être sollicitée auprès du Maire*

Les débits de boisson à consommer sur place sont autorisés à rester ouverts toutes les nuits du 13 au 14 juillet, du 14 au 15 juillet, du 11 au 12 novembre, du 24 au 25 décembre et du 31 décembre au 1 janvier.

La dérogation sera limitée à un jour et ne pourra dépasser 3 heures du matin. Rayer cette mention si les horaires sollicités sont conformes à l'arrêté préfectoral.